L’an deux mil vingt et un, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOL L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, LANGLOIS R, ROLLAND I, LE POTIER A, BASSET A, OLLITRAULT S, TREHOREL V, PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F.

**Absents** **excusés** : DORE S. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

 BOIN C. qui a donné pouvoir à IVANOV L.

 LE MOAL A. qui a donné pouvoir à IVANOV L.

 EDY A. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

**Secrétaire de séance** : IVANOV L.

Monsieur le Maire offre ses vœux à l’ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur Alain LE POTIER arrive en séance à 20h15 et est absent pour le vote du premier point de l’ordre du jour.

**FINANCES**

1. Effacement de dettes :

Anthony Basset informe que, par ordonnance du 15/02/2018, le Tribunal d’Instance a prononcé l’effacement de la dette de Monsieur Daniel ROSENBERGER. La procédure de rétablissement personnel sans liquidation met fin à l’existence de ses dettes soit 12,87 € (assainissement 2012) pour la commune.

Gérard Mathécade précise que cette personne habitait rue des Perrières et a déménagé depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal accepte l’effacement de dette et autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6542 sur le BP Commune.

1. Autorisation de paiement des factures d’investissement :

En application de l’article L1612-1 du CGCT et afin d’éviter tout problème de règlement des dépenses d’investissement en début d’année 2021, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l’attente du vote du budget primitif 2021, à mandater les dépenses d’investissement suivantes sur le BP commune.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2020. Ces dépenses ont déjà fait l’objet d’une délibération en 2020.

- *compte 21578* : facture 20120453 de SOFIBAC pour l’achat d’un transpalette : 331,80 € TTC

- *compte 2184* : facture FC247090 de Mobidécor pour l’achat de 3 tables pour l’école des Perrières : 818,48 € TTC

- *compte 2313* : titre 685 de l’ADAC pour la mission extension Maison des Lutins : 2 160 € TTC

- *compte 2315* :

 - facture honoraires 3 du cabinet Horizons Paysage et Environnement pour l’acompte du marché de maitrise d’œuvre de la rue des Courcettes : 1 110 € TTC

 - facture U20-25 du cabinet 2LM pour l’acompte du marché de maitrise d’œuvre de la rue des Courcettes : 1 860 € TTC

**HOTEL RESTAURANT LES GENETS D’OR : DEVIS TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE ALARME**

Suite au dernier Conseil Municipal, Gérard Mathécade a demandé un deuxième devis pour les travaux de mise aux normes du système alarme incendie.

 • La société ASI (Agence Sécurité Incendie) de Carhaix est venue sur place le 6 janvier, son devis est de 13 312 € HT sans la fourniture et la pose des blocs de secours.

 • Le devis de SERFO pour les mêmes travaux est de 12 495,20 € HT sans la fourniture et la pose des blocs de secours.

Le maitre d’ouvrage nous conseille fortement d’installer un transmetteur téléphonique car la gérante n’est pas en permanence sur place. Cette variante a un coût de 557 € HT chez Serfo et de 915 € HT chez ASI.

Il conviendra aussi d’ajouter les blocs de secours qui devront être conformes à la nouvelle centrale. Seule l’entreprise SERFO a transmis un devis. Comme convenu, Mme Le Coq prendra leur achat à sa charge (1 336,20 € HT) et la commune financera la main d’œuvre (câblage et mise en œuvre : 1 590 € HT).

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les propositions de la société SERFO :

 ► 12 495,20 € pour les travaux de sécurité incendie alarme

 ► 557 € HT pour l’installation d’un transmetteur téléphonique

 ► 1 590 € HT pour la main d’œuvre de la pose des blocs de secours (la fourniture étant prise en charge par la gérante de l’hôtel restaurant).

Régis Langlois souhaite savoir qui réalisera le câblage. Gérard Mathécade informe que c’est SERFO qui le fera.

Comme déjà vu lors de la dernière séance, un maitre d’ouvrage est nécessaire pour coordonner ces travaux. Gérard Mathécade propose de retenir le cabinet EFI SSI pour un montant de 2 100 € HT ce qu’accepte le Conseil Municipal.

Toutes ces dépenses seront imputées en section d’investissement du budget Les Genêts d’Or.

**EGLISE – ECOLE DES PERRIERES : ACHAT DES EXTINCTEURS**

Gérard Mathécade informe que les règles de sécurité nous obligent à équiper l’église de deux extincteurs : 1 dans la sacristie et 1 dans l’église. Le devis demandé à l’entreprise SICLI (avec laquelle la commune a un contrat d’entretien) s’élève à 226,84 € HT avec deux plans d’intervention.

De plus, lors du contrôle annuel, le technicien de la société SICLI a constaté que les 4 extincteurs de l’école des Perrières avaient 20 ans (l’école a été construite en 2001) et qu’il fallait les remplacer.

Sa proposition est de 413,47 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le devis de SICLI d’un montant total de 640,31 € HT. La dépense sera mandatée en section d’investissement du budget communal.

**EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS**

1. Devis relevé topographique :

Laure Ivanov informe qu’un relevé topographique de la parcelle est nécessaire. Le Conseil Municipal accepte le devis du cabinet NICOLAS de 900 € HT. La dépense sera mandatée en section d’investissement du budget communal.

1. Compte-rendu du comité de pilotage :

Le comité de pilotage s’est réuni le 8 janvier dernier en présence de Mme Lescouarc’h de l’ADAC et Mme Briez de la CAF.

Le programme technique et fonctionnel a été étudié et diverses modifications ont été faites.

Laure Ivanov donne lecture du planning prévisionnel relatif au recrutement du cabinet de maitrise d’œuvre :

 • mise en ligne de l’annonce : 14 janvier

 • remise des plis : 10 février

 • restitution de l’analyse des candidatures par l’ADAC : 9 mars

 • choix de 3 cabinets (par la commission d’adjudication des marchés et le comité de pilotage) : le 9 mars

 • visite sur site des trois cabinets retenus : 26 mars

 • restitution des projets : 29 avril

 • audition des trois cabinets : 18 mai

 • validation en Conseil Municipal : 10 juin

Les travaux ne débuteront pas avant janvier 2022.

Il nous a été conseillé de visiter des structures similaires à Guerlédan, Corlay, Caulnes ou Broons. Laure Ivanov et Angeline Fiot se chargent d’organiser ces visites.

1. Demandes de subventions et plan de financement :

Laure Ivanov informe que la CAF a donné son accord pour le versement d’une subvention de 300 000 €. Le Département propose de transférer la subvention du Contrat de Territoire de 37 000 € (initialement prévue pour la salle de sports) sur ce projet.

Un dossier de DETR sera déposé auprès des services préfectoraux et Monsieur le Maire avec Laure Ivanov, Céline Boin et Anthony Basset iront le présenter à la Secrétaire Générale de la Préfecture le 27 janvier.

Le plan de financement suivant doit être approuvé par le Conseil Municipal :

 Dépenses (en HT) :

 - achat maison et frais notariés : 71 985,57 €

 - honoraires de maitrise d’œuvre : 53 300 €

 - honoraires divers : 51 700 €

 - travaux : 410 000 €

 **Soit 586 985,57 €**

Recettes :

 - subvention CAF : 300 000 €

 - subvention Contrat de Territoire : 37 000 €

 - DETR (uniquement partie travaux) : 132 588,46 € (32% du montant des travaux)

 - autofinancement : 117 397,11 €

 **Soit 586 985,57 €**

Gérard Mathécade va rencontrer le SDE lundi prochain car il est possible d’avoir d’autres subventions dans le cadre des économies d’énergie.

**RESIDENCE DES TROIS CHENES**

1. Demande des Consorts Auffret :

Monsieur le Maire expose la demande des consorts Auffret qui souhaitent que la commune leur rembourse la somme de 248,50 € correspondant à la différence de prix entre la cession du chemin et du talus (741 m² x 4,50 € = 3 334,50€) et les frais d’extension de réseau basse-tension desservant les 3 lots du bord de la route (3 086€).

Aussi, après en avoir discuté avec Monsieur le Maire et Gérard Mathécade, les consorts Auffret renoncent à demander cette somme à la commune.

Monsieur le Maire précise qu’il ira signer l’acte d’achat de la parcelle le 19 janvier prochain.

1. Approbation du plan d’aménagement :

A l’unanimité, le plan d’aménagement est approuvé par le Conseil Municipal.

1. Dépôt du permis d’aménager :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis d’aménager.

Monsieur le Maire informe du planning prévisionnel suivant :

 - dépôt du permis d’aménager : mi-janvier

 - lancement des avis d’appels d’offres : fin février

 - ouverture des plis et notification aux entreprises : avril-mai

 - début des travaux : juillet

 - vente des lots : début automne

La commission finances, qui se réunira le 18 janvier prochain, étudiera le tarif de vente des lots.

1. Avenant du contrat de maitrise d’œuvre :

Monsieur le Maire explique que le contrat de maitrise d’œuvre, signé le 28 juillet 2020, prévoyait la rémunération suivante :

 - 14 850 € pour la mission de base comprenant 10 lots

 - 1 500 € HT supplémentaire par lot au-delà de 10 lots

La 1ère tranche comprenant 19 lots, le cabinet NICOLAS propose un avenant au contrat de maitrise d’œuvre qui ne change rien au niveau tarif mais seulement au niveau du délai de facturation/paiement pour permettre de payer 19 lots dans la 1ère tranche et non 10 comme initialement prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte cet avenant, purement administratif, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**ESPACES VERTS : DEVIS ESATCO POUR PRESTATIONS ANNEE 2021**

Maurice Tilly présente la proposition d’Esatco pour l’année 2021 qui s’élève à 28 301,81 €. Pour rappel, elle était de 28 037,76 € TTC en 2020 soit une augmentation de 1%.

Il est prévu 10 tontes par an à l’étang, salle de sports, Croix Rieux, foyer-logement, lotissement de Kermelin, cimetière, lotissement du Versant, chapelle Saint-Pierre, bassin tampon, presbytère, rue de la Chanvrière, lavoir, résidence du Verger, Hameau de Bonne Brousse et chemin extérieur, résidence des Trois Alouettes (en partie), résidence du Manoir (en partie) et Le Faux.

Un ramassage de feuilles est prévu à l’automne.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**PERSONNEL**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la commission personnel qui s’est réunie le 21 décembre dernier.

1. Révision du régime indemnitaire :

La commission propose de réviser le montant du régime indemnitaire des agents communaux à compter du 1er février 2021.

Monsieur le Maire explique que le régime indemnitaire des agents communaux appelé RIFSEEP comprend 2 parties :

 - *IFSE* (indemnités de fonctions, de sujétions et d’expertise) liées aux fonctions de l’agent.

Tous les agents communaux en bénéficient.

 - *CIA* (complément indemnitaire annuel) lié à la manière de servir de l’agent. Sont concernés les secrétaires de mairie et les responsables de service car leurs fonctions comprennent des responsabilités ainsi que des prises d’initiatives. Le montant peut être revu chaque année.

La commission propose d’augmenter l’IFSE de 20 € brut / mois pour un agent à temps complet et de ne pas augmenter le CIA.

Laure Ivanov souhaite savoir sur quels critères est attribué le CIA aux agents concernés. Monsieur le Maire dit que cette partie du régime indemnitaire est fixée en fonction des responsabilités et des initiatives prises dans l’année. Il convient que ce dernier aurait pu être revu suite au surcroit de travail des personnels d’encadrement lors de la crise sanitaire. Ce point pourra être revu lors d’une prochaine commission du personnel.

Laure Ivanov souhaite aussi savoir si l’agent qui s’occupe de la régie d’avance bénéficie d’une prime de régie. En effet, l’agent chargée d’encaisser les recettes liées à la régie (locations salles, concessions cimetière …..) peut en bénéficier selon le montant qu’elle encaisse chaque mois.

Gildas Pérennez demande des précisions sur les salaires et les avancements des agents : chaque agent de la fonction publique appartient à une grille classée en points d’indice mais ce point est gelé depuis 2017 et n’a quasiment pas augmenté depuis 2010. La progression salariale des fonctionnaires dépend des avancements d’échelon (tous les 2 ans) et de grade (concours ou ancienneté). La rémunération peut augmenter grâce au régime indemnitaire (lors de la séance, Gildas Pérennez avait demandé quel pourcentage ces primes représentaient dans le salaire : après un calcul plus précis, le régime indemnitaire représente entre 10 % et 15 % du traitement indiciaire brut)

De même, le Conseil Municipal décide d’augmenter la rémunération de l’agent en contrat aidé de 20 € brut par mois.

1. Embauche d’un agent à la cantine :

Les effectifs à la cantine sont en augmentation depuis la rentrée de janvier 2021. La commission propose l’embauche d’un agent pour le service du 8 janvier au 2 juillet 2021 à la cantine à raison de 1h15 par jour (soit 5h par semaine d’école).

Deux personnes sont intéressées : Monique Bruhan et Annaëlle Le Verger. Il est proposé de donner priorité à Monique Bruhan qui habite la commune.

Elle sera rémunérée sur l’indice brut 350 au prorata des heures effectuées.

Pour information, Danielle Henry est en arrêt de travail depuis le 4 janvier, elle est remplacée par Annaëlle Le Verger.

Laure Ivanov souhaite savoir pourquoi un agent supplémentaire est nécessaire alors qu’elles sont déjà 7 au service sur le temps du midi, demande l’effectif quotidien et le nombre d’agents travaillant dans les autres cantines du secteur. Monsieur le Maire dit que plusieurs enfants de maternelle ont fait leur rentrée en janvier mais c’est surtout la mise en place du protocole sanitaire qui demande une charge de travail supplémentaire le midi : les écoles sont séparées (école privée en bas et école publique en haut) et chaque classe est isolé en îlot. Emma Bernard dit aussi que des enfants en situation de handicap sont accueillis chaque midi et ces enfants demandent une attention particulière.

Anthony Basset pense que c’est difficile de comparer avec une autre commune car les contraintes sont différentes en termes d’aménagement des lieux et de comportements des enfants.

Pour conclure, Monsieur le Maire rappelle que ce contrat est limité dans le temps (jusqu’aux grandes vacances) et qu’il sera revu en juillet.

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- *dépose des illuminations et des décorations de Noël* : faite en début de semaine

- *école des Perrières* : changement des dalles Leds de la salle de motricité et de la classe maternelle fait pendant les vacances de Noël

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *travaux local Maison des Jeunes au foyer-logement* : le technicien de Côtes d’Armor Habitat a donné son accord pour la réalisation de travaux (peinture des murs réalisée par les employés communaux). Les travaux de remise aux normes de l’électricité sont estimés à environ 3 700 €. Côtes d’Armor Habitat sollicite la commune pour en prendre la moitié à sa charge. Etant locataire de ce local et payant un loyer mensuel, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de participation financière.

- *accueil périscolaire* : depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, deux garderies fonctionnent : l’école privée à la Maison des Lutins et l’école publique dans la salle de motricité de l’école.

La DDCS a informé que cette mesure n’était plus obligatoire. Aussi, depuis ce jour, tous les enfants sont accueillis à la Maison des Lutins mais en appliquant la règle de séparation des deux écoles.

- *logement 7 bis rue Emile Jégard* : Gérard Mathécade et Emma Bernard ont rencontré l’huissier le mardi 5 janvier. Un inventaire du mobilier a été dressé par l’huissier puis la serrure a été changée par un serrurier. La procédure est en cours (mise en demeure puis saisie du tribunal). Nous pensons récupérer le logement en mars

- *règlement intérieur du Conseil Municipal* : chaque conseiller reçoit un exemplaire du projet du règlement intérieur afin de l’étudier pour validation lors de la prochaine séance. Monsieur le Maire informe que, depuis le renouvellement des Conseils Municipaux, le règlement intérieur est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1 000 habitants.

Les conseillers pourront envoyer leurs remarques et suggestions par mail à la secrétaire.

- *Bornage terrain à Brocheboeuf* : Monsieur le Maire fait part de la demande des acquéreurs de la maison sise à Brocheboeuf. Ces derniers souhaitent faire borner leur terrain qui est mitoyen avec celui de la commune et demande une prise en charge pour moitié. Le Conseil Municipal refusant, Maurice Tilly propose que la limite soit matérialisée par des piquets et de la rubalise.

- *vœux* : les vœux virtuels ont été enregistrés le samedi 9 janvier et seront mis en ligne sur le site Internet prochainement. Chaque foyer recevra une carte de vœux insérée dans le P’tit Trévéen.

**Dates à retenir** :

* Lundi 18 janvier à 18h : commission numérique LCBC (Gildas A et Sophie)
* Lundi 18 janvier à 20h : commission finances
* Mardi 19 janvier à 20h : commission environnement
* Jeudi 21 janvier à 17 : commission finances LCBC (Gildas P et Anthony B)
* Lundi 25 janvier à 18h : commission culture LCBC (Céline et Sylvie)
* Mardi 26 janvier à 14h15 : commission environnement LCBC (Frédéric et Alain)
* Mercredi 27 janvier à 17h : commission tourisme LCBC (Gérard et Brigitte)
* Jeudi 28 janvier à 18 : commission finances CIAS
* *Jeudi 28 janvier à 20h : Conseil Municipal exceptionnel (projet Maison Médicale avec intervention de Monsieur le Maire du Sourn) : réunion reportée à une date ultérieure*
* Mardi 2 janvier : conseil communautaire
* Jeudi 4 février : réunion des Maires du secteur avec les services de la Gendarmerie de Loudéac
* Jeudi 4 février à 18h : commission vie sociale LCBC (Emma et Sophie)
* Lundi 8 février à 18h : commission sports LCBC (Isabelle et Laure)
* Jeudi 11 février à 20h : Conseil Municipal